

SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DE LA LOIRE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 16/06/2016

Publication : 16/06/2016

BUREAU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

REUNION DU 9 JUIN 2016

DECISION

Numéro 16 - 05 - 043

Décision 3 : L'attribution du marché portant sur l'acquisition d'un système audiovisuel pour le CTA/CODIS.

Le Bureau du Conseil d'administration du Service départemental d'incendie et de secours de la Loire, convoqué le 11 mai 2016 s'est réuni le 9 juin 2016 à partir de 16 heures au SDIS, 8 rue du Chanoine Ploton à Saint-Etienne.

Le quorum de l'assemblée était atteint (5 membres présents sur un total de 5 administrateurs).

Étaient présents : Marianne Darfeuille (Vice-présidente) ; Georges Dru (Vice-président) ; Claude Giraud (Vice-président) ; Claude Liogier (membre du bureau) ; Bernard Philibert (Président).

Exposé du rapport effectué par le Président :

Le SDIS de la Loire a décidé de revoir l'organisation complète de son CTA/CODIS. (équipements informatiques des postes opérateur, agencement des bureaux, mobilier ...).

Le marché objet du présent rapport vise à équiper le CTA/CODIS d'un système audiovisuel capable de prendre en charge différentes sources d'information : postes informatiques, caméras de vidéo protection, TNT. Les différentes sources vidéo et/ou audio seront ensuite projetées vers différents supports : vidéos projecteurs, écrans plats, mur d'image ou diffusées sur les haut-parleurs plafonniers des différentes salles.

La consultation a été construite autour de 2 lots :

- Lot n°1 : « Fourniture, installation et mise en œuvre d'un système vidéo » construit comme suit :
 - un montant minimum correspondant au coût de la solution de base forfaitaire décrite au 3.1 du CCTP et comprenant la fourniture, l'installation, la mise en œuvre, le paramétrage du système vidéo, l'acquisition de sources vidéo, la restitution d'images, le lot de rechange, la garantie et maintenance sur 4 ans.

- un montant maximum de 130 000 euros HT pour toute la durée du marché : le pouvoir adjudicateur se réserve la possibilité de commander des prestations supplémentaires à la prestation de base décrite ci-dessus (acquisition de sous ensemble ou licences)

- Lot n° 2 : « Fourniture, installation et mise en œuvre d'un système audio » construit comme suit :
 - un montant minimum correspondant au coût de la solution de base forfaitaire décrite au 4.1 du CCTP comprenant la fourniture, l'installation, la mise en œuvre, le paramétrage du système audio, l'acquisition de sources audio, le raccordement de sorties audio, la platine de contrôle, l'installation et le paramétrage de l'interface graphique.

 - un montant maximum de 25 000 euros HT pour toute la durée du marché. le pouvoir adjudicateur se réserve la possibilité de commander des prestations supplémentaires à la prestation de base décrite ci-dessus (acquisition de sous ensemble ou licences).

Ce marché a été lancé le 12 avril 2016 selon une procédure adaptée. La date limite de réception des offres était fixée au 13 mai 2016.

Les offres reçues ont été analysées sur la base des critères suivants :

Lot n° 1 :

- Valeur technique : **50 %**
- Prix: **40 %**
- Conditions de maintenance : **10 %**

Lot n° 2 :

- 1-Valeur technique : **60 %**
- 2- Prix : **40 %**

La commission des marchés s'est réunie le 9 juin 2016 afin d'émettre un avis concernant l'attribution de ce marché.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-284210242-20160609-16-05-043-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 16/06/2016

Publication : 16/06/2016

**Vu le rapport présenté par le Président,
le Bureau prend la décision suivante :**

Article 1 :



Conformément à l'avis rendu par la commission des marchés réunie le 9 juin 2016, le Bureau du Conseil d'administration décide d'attribuer le marché portant sur l'acquisition d'un système audiovisuel pour le CTA/CODIS comme suit :

<i>Lots</i>	<i>Sociétés retenues</i>	<i>Adresses</i>
<p>Lot 1</p> <p>« Fourniture, installation et mise en œuvre d'un système vidéo »</p>	<p>AXIANS</p>	<p>67 Montée de Saint Menet Parc de la Buzine</p> <p>13 011 MARSEILLE</p>
<p>Lot 2</p> <p>« Fourniture, installation et mise en œuvre d'un système audio »</p>	<p>BNG</p>	<p>17 Chemin de Tourves</p> <p>83 470 SAINT MAXIMIN LA SAINTE BAUME</p>

Article 2 :

Dans l'hypothèse où les sociétés retenues ne fourniraient pas les justificatifs de leur candidature dans les délais impartis, les candidats classés immédiatement après (conformément aux préconisations du rapport d'analyse des offres) seront sollicités pour produire leurs justificatifs et se verront attribuer le cas échéant les lots du marché. Si nécessaire cette procédure sera reconduite tant qu'il subsistera des offres recevables.

Article 3 :

Le Président est autorisé à signer toutes les pièces du marché.

Décision adoptée à l'unanimité.

Le Président du Conseil d'administration
du Service départemental d'incendie
et de secours de la Loire

Bernard PHILIBERT